

# Planning de la saison 2023 / 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	<b>créneau réservé par la direction des sports cycle EPS</b>						
08.00						Archers confirmés	COMPETITION OU ENTRAINEMENT
09.00						École de tir Jeunes 1ère année (Ent Féd + Enc Féd.)	
10.00						École de tir mini-poussin 7-8 ans	
11.00							
12.00							
13.00							
13.30							
14.00						École de tir Jeunes 2 <sup>e</sup> année et + (Ent Féd + Enc Féd.)	
14.30							
15.00						École de tir Jeunes 1ère année (Ent Féd + Enc Féd.)	
15.30							
16.00						Archers confirmés	
16.30							
17.00						École de tir adultes 1ère année (Ent Féd.)	
17.30							
18.00						Archers confirmés	
18.30						École de tir Jeunes 1ère année (Ent Féd + Enc Féd.)	
19.00							
19.30						Cours perfectionnement compétition (BE + Ent Féd.)	
20.00						Compétiteurs + adultes 2ème ann	
20.30						Créneau Longbow arc droit	
21.00						Créneau Longbow arc droit	
21.30						École de tir adultes 1ère année (Ent Féd.)	
22.00							

# LES ARCHERS DE LA CITE

Club de tir à l'arc de Carcassonne



Club affilié FFTA - N° agrément : 1111008  
Club affilié HandiSport sous le N° 110112511

Boulevard de Bourriac / av. Général Sarrail  
11000 CARCASSONNE

☎ 04 68 72 58 87 - ✉ [archer.cite@orange.fr](mailto:archer.cite@orange.fr)



## Tarifs

- **2 séances d'initiation offertes** : sur rendez-vous.
- Prêt de matériel la 1<sup>ère</sup> année et au 1<sup>er</sup> trimestre de la 2<sup>e</sup> année.
- **Licence FFTA « Adulte »** (à partir de 21 ans) : 160 €.
- **Licence FFTA « Jeune »** (de 8+ à 20 ans) : 140 €.
- **Licence FFTA « Mini Poussin »** (7 et 8 ans) : 80 €.
- **Pass'sport** : Cette allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte permet de favoriser une première inscription dans une association sportive. Voir les conditions d'attribution sur ce site : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>
- **Licence « Découverte »** valable du **01/03/2024** au **31/08/2024** : 90 €. Proposition destinée aux personnes n'ayant jamais été inscrites dans un autre club de tir à l'arc.



**Pièces à fournir à l'inscription** : à télécharger sur le site web du club [www.archersdelacite.com](http://www.archersdelacite.com)

## L'encadrement

Un breveté d'état et des entraîneurs diplômés de la Fédération Française de Tir à l'Arc, des encadrants fédéraux et des arbitres officiels vous encadreront.

## Ce que nous mettons en œuvre

Une formation structurée en **École de tir** donne des bases solides assurant une progression continue des apprentissages dans un climat de convivialité, quel que soit votre objectif (loisir ou compétition).

Les disciplines pratiquées au sein du club sont *l'arc classique*, *l'arc à poulies*, *l'arc nu* et le *Run Archery*.

Les personnes en situation de handicap pratiquent l'activité aux mêmes horaires que les personnes valides. Des entraîneurs spécialement formés sont à leur disposition pour les encadrer et garantir une pratique sécurisée.

## Nos installations

La Ville de Carcassonne met à disposition du club des Archers de la Cité :

- ♥ une **salle chauffée** permettant de tirer jusqu'à 30 m ;
- ♥ un **terrain extérieur**, à proximité de la salle, permettant de tirer de 30 m à **70 m (distance olympique)**.

Ces installations permanentes, dédiées exclusivement à ce sport, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et permettent de pratiquer toute l'année, dans des conditions de sécurité et de confort optimales.

## Accès salle et terrain extérieur

